

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY
EXTRAIT SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU 25 MARS 2008

PRESENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

Mme SALL, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, Mme SAMSON, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PETAIN, M. KORDJANI, Mme PEPIN, M. DE LIMA, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

M. PETAIN	procuration à	M. MARTINERIE
M. KORDJANI	procuration à	M. SICART
Mme PEPIN	procuration à	M. AÏT-OUARAZ
M. DE LIMA	procuration à	Mme CANET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme RIBACK, Conseillère Municipale.

AFFAIRES GÉNÉRALES :

Délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est opportun de donner délégation au Maire, pour la durée de son mandat, afin de lui permettre de régler dans les meilleurs délais, les dossiers urgents et les affaires courantes. Monsieur le Maire en rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de donner une délégation au Maire afin :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire directement ou par substitution, ou délégataire à l'exception :

- du périmètre du Parc de la Vallée aux Loups, où le droit de préemption est confié au Conseil Général des Hauts-de-Seine conformément aux délibérations n°109 du 21 décembre 1992 et n°74 du 24 octobre 1996.
- de la Zone de Plan Masse n°3, de la zone d'activités « Europe » et pour le secteur objet de l'opération d'aménagement « Autour du Rex », conformément à la délibération n°127 du 25 septembre 2003.;

16° d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les contentieux intéressant la commune tant en première instance, qu'en appel ou en cassation ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 106 000 €;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

ADOPTÉ PAR

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

AFFAIRES GÉNÉRALES

Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Conformément à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur comporte 6 chapitres : réunion et information des membres du Conseil Municipal, tenue des séances du Conseil Municipal, commissions municipales et comités consultatifs, groupes politiques, modification du règlement intérieur et expression des Conseillers Municipaux.

ADOPTÉ PAR

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

AFFAIRES GÉNÉRALES :

Fixation du nombre de commissions – Election des membres de chaque commission.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints, il convient de revoir le nombre, les attributions et la composition des commissions municipales.

Commission n°1	Commission n°2	Commission n°3	Commission n°4	Commission n°5	Commission n°6
FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL - AFFAIRES GÉNÉRALES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIEVRE	AFFAIRES SCOLAIRES PÉRISCOLAIRES JEUNESSE - PETITE ENFANCE - SPORTS	AFFAIRES SOCIALES SOLIDARITES - - SENIORS - PREVENTION ET EDUCATION SANITAIRES - DROITS DES FEMMES- PREVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	URBANISME ENVIRONNEMENT TRAVAUX VOIRIE LOGEMENT	CULTURE- VIE ASSOCIATIVE- RELATIONS INTERNATIONALES VIE DES QUARTIERS ANIMATION	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI COMMERCE ET ARTISANAT
Jean-Paul MARTINERIE	Pénélope FRAISSINET	Jean-Louis SICART	Jean-Louis GHIGLIONE	Sophie AUDOUIN	Henri CLOU
Jean-Claude LAVILLE	Catherine SVELIEFF	Elisabeth FOMBARON	Jacques COURTEAU	Jean-Paul MARTINERIE	Taousse GUILLARD
Robert PETAIN	Michel CANAL	Mustapha KORDJANI	Marie-Estelle COSTAZ	Lise CHINAN	Saïd AÏT-OUARAZ
Catherine SVELIEFF	Ruddy COQUIN	Dianga SALL	Maryse FONTANEL	Claudie BOUCHARD	Claudie BOUCHARD
Michel CANAL	Jean-Louis SICART	Ruddy COQUIN	Olivier LANGERON	Janie-Noële HELIES	Jean-François TEIL
Marie-Estelle COSTAZ	Sophie AUDOUIN	Gilles DEBROSSE	Jean-François TEIL	Elisabeth FOMBARON	Claude DELMAS
Jacques COURTEAU	Dianga SALL	Maryse FONTANEL	Henri CLOU	Mustapha KORDJANI	Jean-Louis GHIGLIONE
Taousse GUILLARD	Béangère PEPIN	Patrick BACHELIER	Robert PETAIN	Gilles DEBROSSE	Janie-Noële HELIES
Olivier LANGERON	Corinne RIBACK	Béangère PEPIN	Isabelle SAMSON	Isabelle SAMSON	Corinne RIBACK
Saïd AÏT-OUARAZ	Jean-Pierre BOZZONNE	Claude DELMAS	Jean-Pierre BOZZONNE	Jean-Pierre BOZZONNE	Patrick BACHELIER
Sylvie DELAUNE	Patrice de LIMA	Omar DIHMANI	Barbara GUTGLAS	Michèle CANET	Barbara GUTGLAS
Cécile FRANCHET	Cécile FRANCHET	Karim NADEAU	Cécile FRANCHET	Karim NADEAU	Karim NADEAU

AFFAIRES GÉNÉRALES

Nomination des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger dans les Associations, les Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux, et divers organismes.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et des Adjoints et des délégations attribuées par le Maire à certains élus, il convient de désigner les élus appelés à siéger dans les associations, établissements publics et auprès de divers organismes.

Conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts des organismes ci-dessous mentionnés, le Conseil Municipal décide :

Organismes	Elus
Associations	
Syndicat d'Initiative <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i>	Madame Claudie BOUCHARD Madame Sophie AUDOUIN Monsieur Mustapha KORDJANI Madame Marie-Estelle COSTAZ Monsieur Jean-Paul MARTINERIE Madame Cécile FRANCHET
Centre Social Lamartine <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i>	le Maire, président de droit ou son représentant (M SICART) Madame Claude DELMAS Monsieur Mustapha KORDJANI Madame Dianga SALL Madame Maryse FONTANEL Madame Bérange PEPIN Madame Lise CHINAN Monsieur Gilles DEBROSSE Monsieur Robert PETAIN Madame Sylvie DELAUNE

<p style="text-align: center;">Comité de Jumelage</p> <p style="text-align: center;"><i>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</i></p>	<p>Monsieur Jean-Paul MARTINERIE Madame Janie-Noële HELIES Madame Sophie AUDOUIN Madame Claudie BOUCHARD Monsieur Olivier LANGERON Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ Madame Elisabeth FOMBARON Madame Claude DELMAS Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE Madame Sylvie DELAUNE</p>
<p style="text-align: center;">Association Sportive Voltaire de Châtenay-Malabry</p> <p style="text-align: center;"><i>ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « MODEM » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE »</i></p> <p style="text-align: center;"><i>LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaires</u> :</p> <p>Monsieur Georges SIFFREDI Monsieur Michel CANAL Madame Corinne RIBACK</p> <p style="text-align: center;"><u>Suppléants</u> :</p> <p>Madame Catherine SVELIEFF Monsieur Henri CLOU Monsieur Ruddy COQUIN</p>
<p style="text-align: center;">Insertion et Développement Social Urbain</p> <p style="text-align: center;"><i>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaires</u> :</p> <p>Monsieur Jean-Louis SICART Monsieur Mustapha KORDJANI Monsieur Ruddy COQUIN Madame Claude DELMAS Madame Dianga SALL Monsieur Jean Pierre BOZZONNE</p> <p style="text-align: center;"><u>Suppléants</u> :</p> <p>Madame Maryse FONTANEL Madame Lise CHINAN Monsieur Gilles DEBROSSE Madame Corinne RIBACK Monsieur Jean-Paul MARTINERIE Monsieur Omar DIHMANI</p>

<p style="text-align: center;">Office Municipal des Sports</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</p>	<p>Monsieur SIFFREDI membre de droit Monsieur CANAL membre de droit Madame Corinne RIBACK Madame Marie-Estelle COSTAZ Monsieur Ruddy COQUIN Madame Claude DELMAS Monsieur Jacques COURTEAU Madame Taousse GUILLARD Madame Sylvie DELAUNE</p>
<p style="text-align: center;">C.A.C. Le REX ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »</p> <p>LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS</p>	<p>Monsieur Georges SIFFREDI membre de droit Madame Sophie AUDOUIN Madame Claudie BOUCHARD Madame Catherine SVELIEFF Madame Marie-Estelle COSTAZ Madame Taousse GUILLARD</p>
<p style="text-align: center;">Domaine de la Morosière ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »</p> <p>LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS</p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaires :</u></p> <p>Monsieur Georges SIFFREDI Madame Pénélope FRAISSINET Monsieur Jean-Louis SICART Monsieur Michel CANAL Madame Catherine SVELIEFF Monsieur Ruddy COQUIN</p> <p style="text-align: center;"><u>Suppléants :</u></p> <p>Monsieur Jean-François TEIL Madame Taousse GUILLARD Monsieur Robert PETAIN Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE Madame Lise CHINAN</p>

<p style="text-align: center;">Théâtre Firmin Gémier - La Piscine ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ</p> <p><i>L'ÉLU DU GROUPE « MODEM », LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS</i></p>	<p>Monsieur Georges SIFFREDI Madame Sophie AUDOUIN Monsieur Olivier LANGERON Madame Janie-Noële HELIES</p>
<p>Autres Associations - Divers</p>	
<p style="text-align: center;">Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite Jean Rostand ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « MODEM » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »</p> <p><i>LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS</i></p>	<p>Madame Elisabeth FOMBARON</p>
<p style="text-align: center;">Conseil d'Etablissement de la Maison de Retraite Le Séquoïa ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « MODEM » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »</p> <p><i>LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS</i></p>	<p>Madame Elisabeth FOMBARON</p>
<p style="text-align: center;">Association La Nichée ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « MODEM » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »</p> <p><i>LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS</i></p>	<p>Monsieur Jean-Louis SICART</p>

<p align="center">Conseil d'Administration des Amis de l'ATELIER ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « MODEM » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »</p> <p align="center">LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS</p>	<p align="center">Monsieur Jean-Louis SICART</p>
<p align="center">Conseiller Municipal Chargé des questions relative à la Défense Nationale ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « MODEM » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »</p> <p align="center">LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS</p>	<p align="center">Madame Marie-Estelle COSTAZ</p>
<p align="center">Conseiller Municipal référent sur les questions de Sécurité Routière ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « MODEM » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »</p> <p align="center">LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS</p>	<p align="center">Madame Marie-Estelle COSTAZ</p>
<p align="center">Elu chargé du suivi spécifique des questions d'intégration et d'accueil des étrangers en situation régulière ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM »</p> <p align="center">LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS</p>	<p align="center">Monsieur Mustapha KORDJANI</p>
<p align="center">Sous commission communale d'accessibilité des personnes handicapées</p> <p align="center">ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</p>	<p align="center">Le Maire en tant que président de la sous commission, L'Adjoint au Maire délégué aux affaires sociales et solidarités, L'Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, Le Conseiller délégué à l'intégration des personnes handicapées, Le Conseiller Municipal délégué aux travaux, environnement, voirie, Le Conseiller Municipal délégué au logement.</p>

Etablissements Publics

<p align="center">Caisse des Écoles Maire Président de droit</p> <p align="center"><i>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</i></p>	<p>Madame Pénélope FRAISSINET Monsieur Jean-Paul MARTINERIE Madame Lise CHINAN Monsieur Jean-François TEIL Madame Corinne RIBACK Monsieur Patrick BACHELIER Monsieur Jean Pierre BOZZONNE Monsieur Patrice de LIMA</p>
<p align="center">C.C.A.S. Maire Président de droit</p> <p align="center"><i>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</i></p>	<p>Monsieur Jean-Louis SICART Madame Elisabeth FOMBARON Madame Bérangère PEPIN Monsieur Robert PETAIN Monsieur Karim NADEAU</p>
<p align="center">Communauté d'Agglomération - Syndicats Mixtes - Syndicats Intercommunaux - SEM</p>	
<p align="center">Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre</p> <p align="center"><i>ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ»</i></p> <p><i>LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE », LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM ONT VOTÉ CONTRE</i></p>	<p>Monsieur Georges SIFFREDI, Président Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Vice-Président, Madame Pénélope FRAISSINET Monsieur Michel CANAL Monsieur Henri CLOU Madame Sophie AUDOUIN Madame Catherine SVELIEFF Madame Marie-Estelle COSTAZ Monsieur Jacques COURTEAU</p>
<p align="center">Commission d'évaluation des charges transférées</p> <p align="center"><i>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</i></p>	<p>Monsieur Jean-Paul MARTINERIE Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ</p>

<p align="center">Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p align="center">Monsieur Gilles DEBROSSE</p>
<p align="center">Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p align="center"><u>Titulaires :</u> Monsieur Georges SIFFREDI Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE <u>Suppléants :</u> Monsieur Jacques COURTEAU Monsieur Henri CLOU</p>
<p align="center">Syndicat Mixte de Chauffage à Châtenay-Malabry <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p align="center"><u>Titulaires :</u> Monsieur Georges SIFFREDI Madame Marie-Estelle COSTAZ Monsieur Jean-Paul MARTINERIE <u>Suppléants :</u> Monsieur Henri CLOU Monsieur Patrick BACHELIER Monsieur Jean-Claude LAVILLE</p>
<p align="center">S.M.E.R. <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p align="center"><u>Titulaire :</u> Monsieur Jacques COURTEAU <u>Suppléant :</u> Madame Isabelle SAMSON</p>
<p align="center">Commission Consultative de l'environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome Vélizy-Villacoublay <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p align="center"><u>Titulaire :</u> Monsieur Jacques COURTEAU <u>Suppléant :</u> Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ</p>
<p align="center">Syndicat des Pompes Funèbres <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p align="center"><u>Titulaire :</u> Monsieur Robert PETAIN <u>Suppléant :</u> Madame Claude DELMAS</p>
<p align="center">S.I.G.E.I.F. <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p align="center"><u>Titulaire :</u> Monsieur Jean - Pierre CANDET <u>Suppléant :</u> Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE</p>

<p style="text-align: center;">S.I.P.P.E.R.E.C. ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire :</u> Monsieur Jacques COURTEAU <u>Suppléant :</u> Madame Catherine SVELIEFF</p>
<p style="text-align: center;">SYNCOM ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire :</u> Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ <u>Suppléant :</u> Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE</p>
<p>Commissions</p>	
<p style="text-align: center;">Commission d'appel d'offres Maire président de droit ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaires :</u> Monsieur Jean-Paul MARTINERIE Monsieur Jacques COURTEAU Madame Marie-Estelle COSTAZ Madame Pénélope FRAISSINET Madame Barbara GUTGLAS <u>Suppléants :</u> Madame Catherine SVELIEFF Monsieur Jean-Claude LAVILLE Monsieur Michel CANAL Monsieur Robert PETAIN Monsieur Karim NADEAU</p>
<p style="text-align: center;">Commission de Délégation de service public Maire président de droit ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaires :</u> Madame Taousse GUILLARD Monsieur Jean-Paul MARTINERIE Monsieur Robert PETAIN Monsieur Jean-François TEIL Monsieur Michèle CANET <u>Suppléants :</u> Monsieur Henri CLOU Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE Madame Catherine SVELIEFF Monsieur Jacques COURTEAU Monsieur Cécile FRANCHET</p>

<p style="text-align: center;">Conseil Consultatif des Seniors Maire président de droit</p> <p style="text-align: center;"><i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;">Madame Elisabeth FOMBARON Madame Lise CHINAN Monsieur Robert PETAIN Monsieur Jacques COURTEAU Madame Michèle CANET</p>
<p>Etablissements Scolaires</p>	
<p style="text-align: center;">Ecole Pierre Brossolette maternelle Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET</p> <p style="text-align: center;"><i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire</u> : Madame Claudie BOUCHARD <u>Suppléant</u> : Madame Maryse FONTANEL</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Pierre Brossolette élémentaire Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET</p> <p style="text-align: center;"><i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire</u> : Monsieur Robert PETAIN <u>Suppléant</u> : Monsieur Jean-Louis SICART</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Léonard-de-Vinci primaire Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET</p> <p style="text-align: center;"><i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire</u> : Madame Maryse FONTANEL <u>Suppléant</u> : Madame Claude DELMAS</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Suzanne-Buisson Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET</p> <p style="text-align: center;"><i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire</u> : Madame Claude DELMAS <u>Suppléant</u> : Monsieur Gilles DEBROSSE</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Thomas-Masaryk maternelle Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET</p> <p style="text-align: center;"><i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire</u> : Madame Lise CHINAN <u>Suppléant</u> : Madame Corinne RIBACK</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Thomas-Masaryk élémentaire Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET</p> <p style="text-align: center;"><i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire</u> : Madame Corinne RIBACK <u>Suppléant</u> : Madame Lise CHINAN</p>

<p style="text-align: center;">Ecole Jules-Verne maternelle Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire :</u> Madame Sophie AUDOUIN <u>Suppléant :</u> Madame Dianga SALL</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Jules-Verne élémentaire Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire :</u> Madame Dianga SALL <u>Suppléant :</u> Madame Sophie AUDOUIN</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Pierre Mendès-France Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire :</u> Monsieur Jacques COURTEAU <u>Suppléant :</u> Madame Elisabeth FOMBARON</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Jean-Jaurès Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire :</u> Madame Taousse GUILLARD <u>Suppléant :</u> Monsieur Michel CANAL</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Maternelle des Mouilleboeufs Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire :</u> Madame Catherine SVELIEFF <u>Suppléant :</u> Madame Janie-Noële HELIES</p>
<p style="text-align: center;">Ecole Elémentaire des Mouilleboeufs Le Maire ou son représentant Madame Pénélope FRAISSINET <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire :</u> Madame Janie-Noële HELIES <u>Suppléant :</u> Madame Catherine SVELIEFF</p>
<p style="text-align: center;">Groupe Scolaire Sophie-Barat <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaire :</u> Madame Pénélope FRAISSINET <u>Suppléant :</u> Madame Marie-Estelle COSTAZ</p>

<p style="text-align: center;">Collège Thomas-Masaryk <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaires :</u> Madame Pénélope FRAISSINET Madame Lise CHINAN <u>Suppléants :</u> Madame Corinne RIBACK Monsieur Mustapha KORDJANI</p>
<p style="text-align: center;">Collège Pierre-Brossolette <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaires :</u> Madame Pénélope FRAISSINET Monsieur Olivier LANGERON <u>Suppléants :</u> Monsieur Saïd AÏT-OUARAZ Madame Maryse FONTANEL</p>
<p style="text-align: center;">Collège Léonard-de-Vinci <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaires :</u> Madame Pénélope FRAISSINET Monsieur Mustapha KORDJANI <u>Suppléants :</u> Madame Lise CHINAN Madame Taousse GUILLARD</p>
<p style="text-align: center;">Lycée Emmanuel Mounier <i>ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Titulaires :</u> Monsieur Georges SIFFREDI Madame Pénélope FRAISSINET Madame Corinne RIBACK <u>Suppléants :</u> Monsieur Patrick BACHELIER Monsieur Jean-Claude LAVILLE Madame Claudie BOUCHARD</p>

Lycée Technique Jean-Jaurès
ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

Titulaires :

Madame Pénélope FRAISSINET
Monsieur Jean-Pierre MARTINERIE
Madame Bérange PEPIN

Suppléants :

Madame Taousse GUILLARD
Monsieur Mustapha KORDJANI
Monsieur Michel CANAL

AFFAIRES GENERALES

Indemnités de fonctions des élus.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

La loi du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité a modifié les conditions dans lesquelles peuvent être attribuées des indemnités aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux, qu'ils soient délégués ou non.

Les modalités d'octroi d'une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire—issues de la loi du 5 avril 2000 - n'ont, pour leur part, pas été modifiées. L'indemnité maximale reste déterminée par application du terme de référence que constitue l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015) et d'un pourcentage prévu à l'article L.2123-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités de fonction des adjoints sont désormais fixées également en pourcentage de l'indice brut 1015, soit au maximum 44 % pour ce qui concerne la Ville de Châtenay-Malabry.

Par ailleurs, comme précédemment, les conseillers municipaux auxquels le Maire a attribué des délégations de fonction peuvent percevoir une indemnité sur délibération du Conseil municipal dans la limite du montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées globalement au Maire et aux adjoints.

Enfin, les conseillers municipaux peuvent également percevoir une indemnité limitée à 6 % maximum de l'indice de référence dans la limite du montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints.

Dans ces conditions, après calcul du crédit global théorique et compte tenu du fait :

- que la commune a été attributaire au cours de l'un au moins des trois exercices précédents de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale,
- que la commune est chef-lieu de canton.

Le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions suivantes :

- Maire : 110% (+ 15 % au titre de la ville chef lieu de canton)

- Adjoints au Maire : 42 % (+ 15 % au titre de la ville chef lieu de canton)
- Conseillers municipaux délégués : 10 % pris sur l'enveloppe globale théorique
- Conseillers municipaux : 3 % pris sur l'enveloppe globale théorique

La loi du 27 février 2002 prévoit que toute délibération du Conseil municipal concernant les indemnités d'un ou plusieurs élus doit être accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à ses membres que vous trouverez ci-dessous :

	Nombre d'élus concernés	Brut annuel en €
Maire	1	56 792,26
Adjoints	11	170 735,95
Conseillers délégués	10	44 895,07
Conseillers municipaux	17	22 896,49
TOTAL	39	295 319,77

ADOPTÉ PAR
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « MODEM » ET
LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS

PERSONNEL :

Création de trois postes de collaborateurs de cabinet

Rapport présenté Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Le décret n° 87.1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, précise que notre commune peut bénéficier de 2 postes de collaborateurs de cabinet.

Ces deux emplois sont inscrits au tableau des effectifs et leurs fonctions respectives sont définies par la délibération du Conseil Municipal n° 81 du 29 juin 1995 (un Directeur de cabinet et un Chef de cabinet).

Par ailleurs, par arrêté n° 2003-42 du 17 novembre 2003, Monsieur le Préfet a procédé au surclassement de la ville de Châtenay-Malabry dans la catégorie démographique supérieure 40.000 – 80.000 habitants. De ce fait, est ouverte à la ville de Châtenay-Malabry la possibilité de recruter un troisième collaborateur de cabinet. La délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2003 a créé ce troisième poste de collaborateur de cabinet.

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, le Conseil Municipal décide de créer à nouveau ces postes. Le décret cité ci-dessus prévoit, dans ses articles 3 et 7, que l'organe délibérant inscrit au budget le montant des crédits nécessaires à l'emploi de ces collaborateurs, et que l'autorité territoriale fixe librement le montant de la rémunération individuelle de chacun d'eux, dans la limite d'un plafond réglementaire.

ADOPTÉ PAR

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE », ET L'ÉLU DU GROUPE « MODEM

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

PERSONNEL :

Fixation du nombre de représentants de la Ville au Comité Technique Paritaire (CTP), au Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS), dans les Commissions Administratives Paritaires et au sein de la commission interdépartementale de réforme.

Rapport présenté par Monsieur LAVILLE, Adjoint au Maire

Conformément à la réglementation en vigueur le mandat des membres représentant la Collectivité Territoriale expire à la date du renouvellement total ou partiel de l'organe délibérant. En conséquence, il convient de fixer le nombre des membres titulaires et suppléants représentant la Ville au sein des instances relatives à l'organisation administrative du service public communal ou celles relatives à la carrière des agents communaux.

Le Conseil Municipal décide de fixer à six le nombre de ces représentants titulaires et à six le nombre de ces représentants suppléants pour le CTP et le CHS ; de fixer à deux le nombre des représentants titulaires et suppléants pour la CAP des personnels de catégorie A, à quatre le nombre des représentants titulaires et suppléants pour la CAP des personnels de catégorie B et cinq le nombre des représentants titulaires et suppléants pour la CAP des personnels de catégorie C ; de fixer à 2 titulaires et 4 suppléants le nombre de représentants de la ville au sein de la commission interdépartementale de réforme.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Présente séance arrêtée à 15 délibérations.

Séance levée à 21 heures 35 le 25 mars 2008.

Fait le 26 mars 2008

**Georges SIFFREDI
Maire de Châtenay-Malabry
Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre**